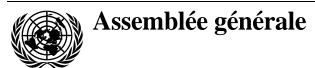
A/60/336 **Nations Unies** 



Distr. générale 7 septembre 2005 Français Original: russe

## Soixantième session

Points 12, 44, 54, 73, 74, 108, 109, 119 et 120 de l'ordre du jour provisoire\*

Prévention des conflits armés

Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations

Développement durable

Questions relatives aux droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Renforcement du système des Nations Unies

Lettre datée du 6 septembre 2005 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de représentant du pays qui assure la présidence du Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration publiée le 26 août 2005 à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 44, 54, 73, 74, 108, 109, 119 et 120 de l'ordre du jour provisoire de la soixantième session.

05-48250 (F) 120905 

<sup>\*</sup> A/60/150.

Annexe à la lettre datée du 6 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine

En cette année qui marque le soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nous, chefs d'État des pays membres de la Communauté d'États indépendants, sommes particulièrement fiers de rappeler que nos peuples ont participé à cet événement décisif du siècle dernier – la création d'une organisation mondiale dont les fondateurs comptent aussi des pays actuellement membres de la Communauté d'États indépendants.

L'ONU, née alors que la deuxième guerre mondiale se terminait par la victoire, a été un facteur essentiel de l'instauration de l'ordre international actuel. Au fil de son histoire, elle a acquis un caractère véritablement universel, tant par le nombre des États Membres que pour les questions inscrites à son ordre du jour, ce qui lui donne une légitimité incontestable pour tout ce qui touche la vie internationale, surtout pour ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, la primauté du droit, la défense et le respect des droits de l'homme, la coopération économique et les questions humanitaires.

Les processus de mondialisation à l'œuvre partout, avec les difficultés et les menaces qu'ils entraînent, avant tout le terrorisme et le trafic de stupéfiants, exigent que l'ONU s'adapte aux nouvelles réalités et que s'élaborent sous l'égide de l'Organisation une stratégie et un plan d'action intégrés. Pour que l'ONU puisse assumer efficacement les fonctions d'un centre de coordination de l'action internationale, les États Membres devront manifester la volonté politique indispensable, en mobilisant suffisamment de ressources et d'appuis.

Il est particulièrement pressant de perfectionner la structure de l'Organisation, notamment de rationaliser ses organes principaux, en leur donnant plus d'efficacité et de transparence et en assurant une meilleure coordination de la prise de décisions. Le critère principal à appliquer pour la réforme de l'ONU doit être un large accord de ses États Membres.

Dans ce contexte, la réunion de haut niveau et la soixantième session de l'Assemblée générale qui doivent avoir lieu en septembre à New York seront une occasion de prendre des décisions manifestant l'attachement commun aux buts et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, à leur universalité et à leur valeur pour le développement de la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle, et de faciliter des transformations de l'Organisation qui en renforcent le rôle dans le monde contemporain.

Kazan, le 26 août 2005

2 0548250f.doc